

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 12 novembre 2019 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement  
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux  
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement  
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA5-2019-0196** Adoption de l'ordre du jour

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Approbation du procès-verbal**

---

### **CA5-2019-0197** Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Communications écrites au Conseil**

---

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

**Liste des dépenses autorisées par madame la directrice d'arrondissement Marie-Pierre Raymond pour les mois de juin et juillet 2019**

---

**Liste des dépenses autorisées par madame la directrice d'arrondissement Marie-Pierre Raymond pour les mois d'août et septembre 2019**

---

**Liste des virements budgétaires pour le mois de septembre 2019**

---

**Rapport de la directrice de l'Arrondissement de Beauport, madame Marie-Pierre Raymond, suite à l'exercice d'une délégation en application du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs*, R.C.A.5V.Q. 2**

---

**Matières nécessitant une consultation publique**

---

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Un citoyen se demande si la modification concerne seulement les constructions neuves? Effectivement, car il n'y a pas de changement pour les résidences existantes.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 17 h 36.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux)**

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Deux citoyens s'interrogent : est-ce que les propriétaires des terrains sur la rue de Chasseforêt pourront, à la suite du changement de zonage, installer leurs équipements dans la nouvelle bande de terrain? Non, ils n'ont pas le droit d'installer des équipements sur un terrain qui ne leur appartient pas.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 36 et se termine à 17 h 45.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)**

---

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion territoriale, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne s'interroge sur les raisons du retard dans l'avancement du projet? On lui répond que les parties impliquées ne s'entendaient pas. À la suite de la réception d'une lettre d'entente, nous reprenons le processus d'adoption du règlement.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 45 et se termine à 17 h 51.

---

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière d'arrondissement

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 24, rue Cyr, lot 3 139 684 du cadastre du Québec, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 24, rue Cyr, lot 3 139 684, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

**CA5-2019-0198 Demande de dérogation mineure - 24, rue Cyr, lot 3 139 684, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux - [GT2019-203](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-10-04 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, en date du 24 octobre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputé conforme l'aménagement d'une case de stationnement devant un bâtiment principal occupé par une garderie localisée à une distance minimale de 2,7 mètres d'une ligne avant de lot et sans espace végétalisé entre la case de stationnement et le bâtiment principal, alors que l'article 627 du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A.5V.Q. 4 prescrit qu'une telle case de stationnement doit être aménagée à au moins 4 mètres d'une ligne avant de lot et qu'un espace d'au moins 1 mètre entre la case de stationnement et le bâtiment principal doit être aménagé en y plantant de la végétation.

Cette dérogation mineure est accordée conditionnellement à la plantation d'arbustes en bordure de la case de stationnement et d'un arbre à grand déploiement en cour avant afin d'atténuer l'impact de la dérogation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Période d'intervention des personnes intéressées. Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 5, rue Georges-Galarneau, lot 1 474 877, district de Robert-Giffard**

---

Monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme, explique la nature et l'effet de la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 5, rue Georges-Galarneau, lot 1 474 877, district de Robert-Giffard. Le président de l'arrondissement invite les personnes qui veulent se prononcer à se faire entendre.

Aucune intervention.

**CA5-2019-0199** **Demande de dérogation mineure - 5, rue Georges-Galarneau, lot 1 474 877, district de Robert-Giffard - GT2019-204**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder, à la suite de la recommandation CCU5-2019-10-05 du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Beauport, en date du 24 octobre 2019, la dérogation mineure demandée visant à rendre réputées conformes, pour une résidence unifamiliale isolée de deux étages construite en 1952, la profondeur de la cour avant de 1,8 mètre alors que la marge avant est de 3 mètres, la profondeur de la cour latérale de 0,2 mètre alors que la marge latérale est de 1,2 mètre et la profondeur de la cour arrière de 0,8 mètre alors que la marge arrière est de 6 mètres, le tout tel que prescrit dans la zone 54109Ha.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions des citoyens**

---

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

**Propositions**

---

**Gestion du territoire**

---

**CA5-2019-0200** **Demande de dérogation mineure - lots 1 218 488, 1 218 501 et 1 218 459, avenue Jean-De Clermont et boulevard Monseigneur-Gauthier - Arrondissement de Beauport, district de Robert-Giffard - GT2019-076**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'accorder à la Ville de Québec, la dérogation mineure demandée, laquelle vise à permettre, pour une durée maximale de cinq ans, l'aménagement d'une aire de

stationnement extérieure d'au plus 300 cases de stationnement et d'allées d'accès :

- situées à 100% à l'extérieur, alors que la grille de spécifications de la zone 55131Cd concernée prescrit que le stationnement doit être situé à l'intérieur à au moins 80 % en vertu de l'article 585;
- recouvertes de pierre concassée, alors que l'article 645 prescrit qu'une aire de stationnement de six cases et plus ainsi que les allées d'accès doivent être asphaltées, bétonnées ou recouvertes de pavé de béton ou de pierre, à l'exception de pierres concassées;
- dont l'aire de stationnement n'est pas divisée en îlots d'au plus 100 cases, alors que l'article 661 prescrit qu'une aire de stationnement de plus de 100 cases de stationnement doit être divisée en îlots d'au plus 100 cases.

Le tout, tel que prescrit au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme*, R.C.A5V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Loisirs, sports et vie communautaire**

---

### **Circulation et stationnement**

---

#### **CA5-2019-0201 Ordonnances numéros O-194, O-195 et O-196 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement et la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection Joseph-Giffard/Joseph-Casavant/Girouille et à l'avenue Joseph-Casavant - Arrondissement de Beauport - [TM2019-243](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-194, O-195 et O-196 de l'Arrondissement de Beauport concernant la circulation et le stationnement à l'intersection de Joseph-Giffard/Joseph-Casavant/Girouille et sur l'avenue Joseph-Casavant, relatives au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

#### **CA5-2019-0202 Ordonnance numéro O-197 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Perrier - Arrondissement de Beauport - [TM2019-252](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-197 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Perrier, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

**Autre**

---

**CA5-2019-0203 Subvention de 100 \$ au Cercle des fermières de Beauport et 150 \$ à la Corporation de développement communautaire de Beauport - A5DA2019-054 (CT-2447611)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 100 \$ au *Cercle des fermières de Beauport* et 150 \$ à la *Corporation de développement communautaire de Beauport*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire**

---

**Avis de motion et projets de règlement**

---

**AM5-2019-0204 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement relativement à la cession de passage, à la direction de certaines voies de circulation et à des passages pour les piétons, R.C.A.5V.Q. 244 et dépôt du projet de règlement - TM2019-194**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement* afin d'identifier des directions pour certaines voies de circulation et des emplacements où des passages pour les piétons sont aménagés. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CA5-2019-0205 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency-Seigneurial) - A5DA2019-052**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin*, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux

de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0206** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Vieux-Moulin, R.C.A.5V.Q. 247 (Modifications aux normes relatives aux matériaux de revêtement extérieurs, districts de Robert-Giffard et de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - A5DA2019-052*

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 55012Ha, 55013Ha, 55014Hc, 55015Hc, 55016Hc, 55017Cd, 55033Cd, 55035Cd, 55173Pa, 55175Hc, 55176Hb, 55177Mb, 55178Hb et 55179Hb, situées approximativement à l'est de l'avenue du Bourg-Royal, au sud de la limite sud du quartier 4-3 et de la rue du Vignoble, à l'ouest de la rivière Beauport et au nord de l'autoroute Félix-Leclerc. Dans ces zones, l'exigence relative au pourcentage minimal de la superficie de certains murs ou de tous les murs d'un bâtiment principal ainsi que des constructions accessoires qui y sont attachées devant être recouverte par certains matériaux est supprimée. En outre, dans les zones 55012Ha, 55013Ha, 55014Hc, 55015Hc, 55035Cd, 55173Pa, 55175Hc, 55176Hb, 55177Mb, 55178Hb et 55179Hb, le vinyle et la fibre de bois sont désormais des matériaux de revêtement prohibés.

**CA5-2019-0207** *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-050*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb*, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0208** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51015Rb, R.C.A.5V.Q. 248 (Agrandissement d'une zone résidentielle, rue de Chasseforêt, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5DA2019-050*

---

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 51015Rb située approximativement à l'est du chemin de Château-Bigot, au sud du chemin privé du Lac-des-Roches, à l'ouest des boulevards Lloyd-Welch et Raymond et au nord de la rue du Villonet. La zone 51024Ha est agrandie à même une partie de la zone 51015Rb afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 51024Ha.



**CA5-2019-0209** **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-012](#)**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

**AM5-2019-0210** **Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb*, R.C.A.5V.Q. 231 (332 à 340, rue des Pionnières-de-Beauport, agrandissement de la zone 53091Hb et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2019-012](#)**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53089Ha et 53091Hb situées approximativement à l'est de la rue Francheville, au sud du boulevard des Chutes, à l'ouest de l'autoroute Félix-Leclerc et au nord du parc de la Cimenterie. La zone 53091Hb est agrandie à même une partie de la zone 53089Ha afin d'y appliquer les normes prescrites pour la zone 53091Hb. De plus, dans la zone 53089Ha, le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 25 %. Par ailleurs, dans la zone 53091Hb, la marge latérale est augmentée à 3,5 mètres et la largeur combinée des cours latérales est supprimée. De plus, le pourcentage d'aire verte minimale est réduit à 30 % et les normes d'implantation particulières pour les bâtiments isolés de quatre logements et les bâtiments jumelés d'un ou deux logements sont supprimées.

**AM5-2019-0211** **Avis de motion relatif au *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement et sur un terrain géré par la Ville*, R.C.A.5V.Q. 16 et dépôt du projet de règlement - [TM2019-050](#)**

---

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement établissant les règles à suivre sur certains stationnements qui relèvent de l'Arrondissement de Beauport dans les garages, les parcs de stationnement et sur les terrains gérés par la ville. Il précise pour chacun des stationnements les types de réglementation ou de prohibition ainsi que les moyens de contrôle. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**Adoption des règlements**

---

**CA5-2019-0212 Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency-Seigneuriale) - A5DA2019-045**

---

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53120Ma et 53121Mb*, R.C.A.5V.Q. 243 (Stationnement, avenue du Sous-Bois et rue des Pionnières-de-Beauport, district de la Chute-Montmorency–Seigneuriale).

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

**Période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 19 h 08 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon  
Président de  
l'arrondissement

Ginette Bergevin  
Assistante-greffière  
d'arrondissement